

La République du Centre, 15 mai 2014

ORDONNANCES ■ Sueur « en opposition »

Le sénateur PS du Loiret, Jean-Pierre Sueur exprime son désaccord avec le recours aux ordonnances pour modifier un cinquième du Code civil. « C'est le désaccord entre le Sénat et l'Assemblée nationale sur ce sujet qui a conduit à l'échec de la commission mixte paritaire du 13 mai, explique le sénateur. Sur cette question, la commission des lois du Sénat s'était opposée unanimement au recours aux ordonnances. Par un scrutin public, le Sénat avait suivi ». À l'instar du rapporteur du Sénat, Thani Mohamed Soilihi, Jean-Pierre Sueur estime que « le passage par les ordonnances ne fait pas forcément gagner de temps et pose de très réelles questions de sécurité juridique ». ■